AR PREFECTURE
017-200041614-20200619-COVID192020ST30-DE
Reçu le 19/06/2020

Communauté de Communes Aunis Sud

Aunis-Sud
Ma Communauté de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° COVID19-2020-ST-30

Portant sur la signature et le dépôt d'une demande de permis de construire pour la construction d'une Salle Multisports à Surgères

Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la décision du président n° 2014-04-06 en date du 29/04/2014 visée au contrôle de légalité le 30/04/14, relative à la délégation de certaines attributions données au Président par le Conseil Communautaire, notamment concernant le dépôt des demandes d'autorisation au titre du droit des sols et les demandes de certificat d'urbanisme;
Considérant que le projet de création d'une Salle Multisports à Surgères a fait l'objet dès 2018, d'une inscription budgétaire par Autorisation de Programme sur Crédit de Paiement,
Considérant la modification de cette Autorisation de Programme sur Crédit de Paiement, approuvé par délibération 2020-02-54, le 18 Février 2020,
Considérant l'avancement des études, et notamment l'approbation par la Maître d'Ouvrage de l'Avant-Projet Définitif, le 30 Mars 2020.

DECIDE

ARTICLE 1 :
La signature et le dépôt auprès de la Commune de SURGERES, d'une demande de permis de construire pour la construction d'une Salle Multisports située rue Ronsard à Surgères.

Les caractéristiques principales de cette construction sont les suivantes :

- Nature des travaux: Création de deux espaces clos et couverts destinés à la pratique sportive, comprenant vestiaires, sanitaires, locaux d'accueil et locaux techniques, ainsi qu'un espace de stationnement
- Surface de plancher créée: 1222 m²
- Nombre de places de stationnement créées: 22

ARTICLE 2 :
Madame le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Rochefort,
- Madame le Maire de Surgères,
- Madame le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Fait à Surgères, le 19 juin2020
Le Président,
Jean GORIOUX

Acte exécutoire par télétransmission
En Sous-Préfecture le : 19.06.20
Sous le numéro : 017-200041614-20200619-COVID19ST30
Et publication le :
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD